

Taux de cotisations

CCN de l'Optique-lunetterie de détail du 2 juin 1986 (Brochure n° 3084 - IDCC 1431)

Date d'effet: 1^{er} janvier 2024

Non cadre

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	0,336% TA + TB	0,224% TA + TB	0,56% TA TB

Ensemble du personnel

	Part patronale	Part salariale	Total
Paritarisme	0,08% ST	-	0,08% ST

TA: partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.
TB: partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.
ST (Salaire total): Masse salariale brute totale.